

Inspection des Équipements



Équipements des athlètes

Vous trouverez l'information concernant les types d'équipement que les athlètes peuvent utiliser dans les compétitions internationales, nationales et provinciales dans le Livre 3 chapitre 11 du livre de règlements de Tir à l'Arc Canada et de la World Archery.

C'est la responsabilité des athlètes d'utiliser un équipement conforme à la réglementation.

Si l'athlète a un doute il doit montrer son équipement à un juge avant le début de la compétition.

- De même que si un juge a un doute il doit en discuter avec les autres juges ou le chef des juges avant de donner sa décision.



Table des matières

1. Procédures
2. Arc recourbé
3. Arc à poulies
4. Arc nu
5. Accessoires permis
6. Tenue vestimentaire
7. Trépied et télescope
8. Connaître vos règlements
9. Nouvel équipement
10. Publicité et marque de commerce



1 - Procédures

Avant le début d'une compétition, c'est la coutume de procéder à l'inspection des équipements des archers

Traditionnellement cette inspection se fait sur le terrain de tir durant la journée de la pratique officielle

L'équipe de juges devrait se diviser en plusieurs groupes:

- Un groupe pour les arcs à poulies
- Un groupe pour les arcs recourbés
- Un groupe pour les arcs nus
- Une personne pour vérifier la tenue vestimentaire

Le comité organisateur devra fournir la liste des archers listés par classe et division

Dans les compétitions internationales on appelle les équipes pour l'inspection par ordre alphabétique de pays.



1 – Procédures -suite

Installer un endroit pour l'inspection pour chaque division;

- Assurez-vous de ne bloquer aucun passage

Identifier chacun des endroits clairement en indiquant le type d'arc.

Faites installer un ballot pour les archers à poulies (pour la mesure de la tension)

Vérifier l'apparence générale de l'arc

Si vous manipulez l'arc tenez-la par les branches le plus près du corps d'arc, la corde devant vous.

Ne jamais tenir l'arc par la poignée

Si possible procéder à l'inspection pendant que l'archer tient son arc lui-même.



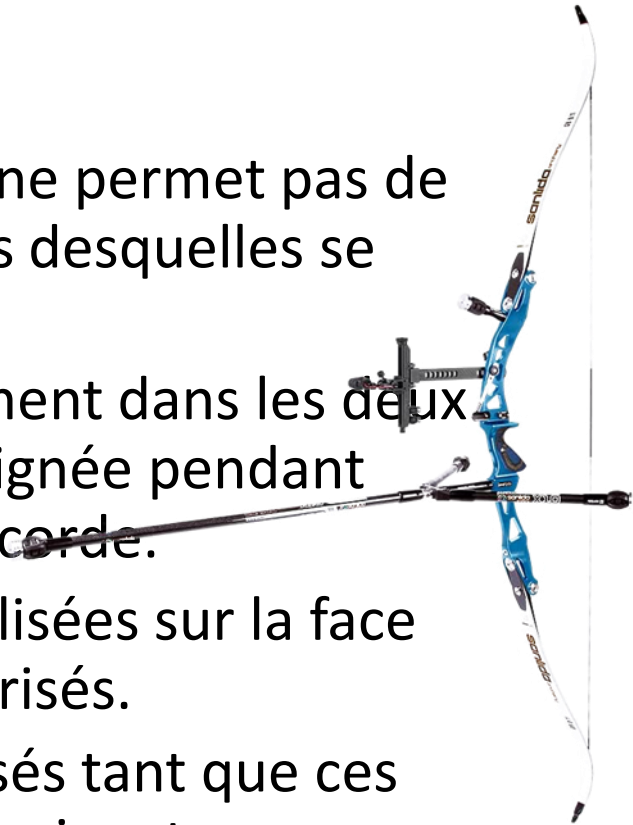
A man wearing sunglasses and a red jacket is inspecting a recurve bow. He is holding the bow vertically. The background is slightly blurred, showing other people and what appears to be an indoor sports facility. Overlaid on the image is a large red banner with white text.

RECURVE BOW EQUIPMENT INSPECTION

2 – Arc recourbé

Arc

- un instrument comprenant une poignée, un corps d'arc qui ne permet pas de passage au travers et deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.
- L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux embouts. Pendant l'allonge, il est tenu par une main à la poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent la corde et relâchent la corde.
- Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face intérieure des deux branches ou sur le corps d'arc sont autorisés.
- Les corps d'arc comprenant des renforts (brace) sont autorisés tant que ces renforts ne sont pas en contact constant avec la main ou le poignet.



2 – Arc recourbé - suite

Mire

- La longueur du tunnel de la mire $\leq 2\text{cm}$.
- La longueur de la fibre optique dans la ligne de visée est $\leq 2\text{cm}$.
- Le tunnel et la fibre optique sont mesurés indépendamment l'un de l'autre.

La mire **ne doit pas** incorporer:

- Un prisme
- Une lentille
- Aucune lentille grossissante
- Aucun système électrique ou électronique
- Il ne doit pas avoir plus d'un point de visée.



2 – Arc recourbé - suite

Stabilisateurs

- Stabilisateurs et les absorbeurs de vibrations sont autorisés.
- Ils ne peuvent pas :
 - Servir de guide à la corde
 - Ne doivent pas toucher autre chose que l'arc
 - Représenter aucun danger ou obstacle aux autres athlètes
- Aucune limite sur le nombre ou les points d'attache.



2 – Arc recourbé -suite

Une corde qui peut être composée de n'importe quel nombre de brins, de différentes couleurs et fabriquée dans n'importe quel matériau.



Vérifier la corde et ses attachements

Un seul repère pour la bouche ou le nez est permis

Vérifier que le tranche-fil ne se termine au niveau des yeux

2 – Arc recourbé - suite

Regardez l'appui-flèche, le bouton pression et le contrôleur d'allonge.

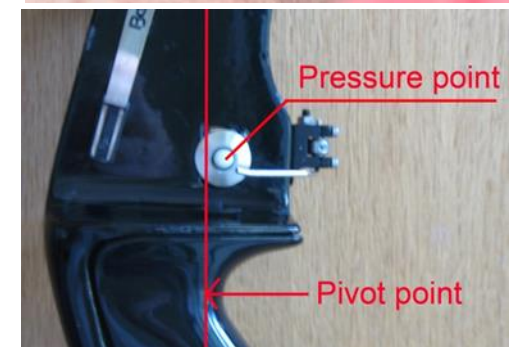
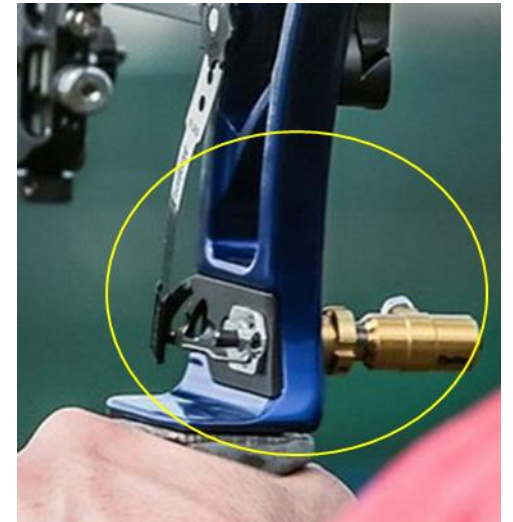
Un seul contrôleur d'allonge est permis:

- Il peut être visuel, audible ou tactile.

Ne jamais toucher à ces articles.

Aucun accessoire électrique ou électronique n'est permis.

Vérifier la distance entre le point de pivot et le bouton pression. Cette distance ne peut excéder 4cm.



2 – Arc recourbé - suite

Un arrêteur de corde est permis en autant que la corde ne le touche pas lorsque l'arc est au repos



Protège doigt:

- un protège-doigt, un doigtier, un gant de tir (sangle pour le poignet autorisée), une palette ou une combinaison de protections sont tous permis.
- Il ne doit contenir aucun système qui pourrait aider l'athlète à tendre, tenir et lâcher la corde.
- Aucune extension au delà de l'articulation du poignet ou restreindre le mouvement de celui-ci.



2 – Arc recourbé - suite

Flèches

- Diamètre du tube $\leq 9.3\text{mm}$ (jusqu'à 2316)
- Pointe de flèche $\leq 9.4\text{mm}$
 - Un mesureur de flèche peut être utilisé MAIS
 - Si une flèche ne passe pas dans le mesureur on peut utiliser un micromètre ou un pied à coulisse pour confirmer le diamètre.
- Le 9.3mm ne s'applique pas au wrap (ruban collé autour du tube):
 - Le wrap ne dépasse pas 22cm en direction de la pointe mesuré à partir de la gorge de l'encoche.
- Toutes les flèches tirées au cours d'une même volée doivent avoir l'air identiques: couleur des plumes, des encoches et wrap s'il y en a.
- Le nom de l'archer ou ses initiales doit être inscrit sur le **tube** et non sur les plumes.
Cette description s'applique aussi pour les arcs à poulies et les arcs nus



A photograph showing two individuals in red attire at an archery range. The person on the left is aiming a compound bow, while the person on the right is observing. The background shows a large stadium with tiered seating.

COMPOUND BOW EQUIPMENT INSPECTION

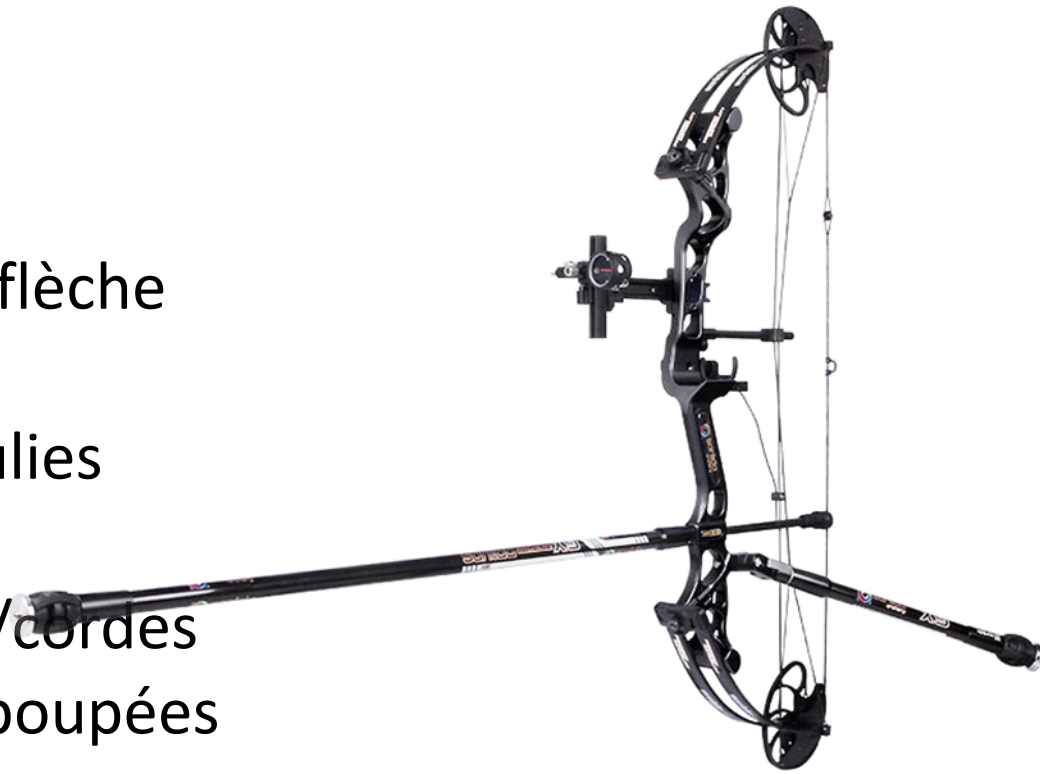
3 – Arc à poulies

Arc

Un arc à poulies avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc, son allonge est mécaniquement réglée par un système de poulies ou de cames.

L'arc est tendu par un(e) ou plusieurs câbles/cordes attaché(s)(es) directement aux cames ou aux poupées des branches, aux câbles ou par tout autre moyen en fonction de son design.

11.2 Tous les types d'appareils (systèmes) supplémentaires sont permis à moins qu'ils soient électrique ou électronique.



3 – Arc à poulies - suite

Arc

La puissance d'allonge ne peut dépasser 60lbs.

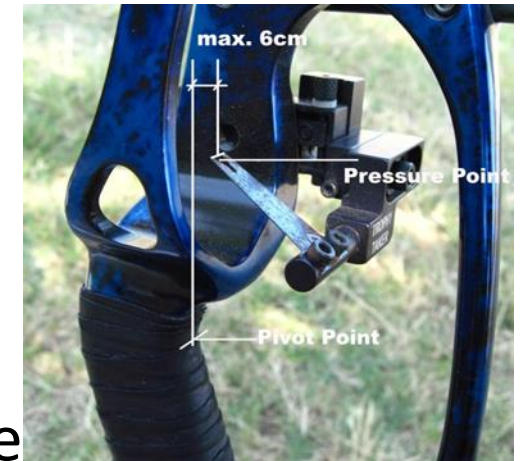
Utiliser une balance calibrée (la même pour chaque catégorie).

Utiliser la même balance pour effectuer des tests sporadiques.

La distance entre le point pivot de la poignée et le point de pression) de la flèche ne doit pas mesurer plus de 6 cm.

Vérifier le déclencheur et l'arc pour s'assurer qu'il n'y a rien d'électrique ou électronique.

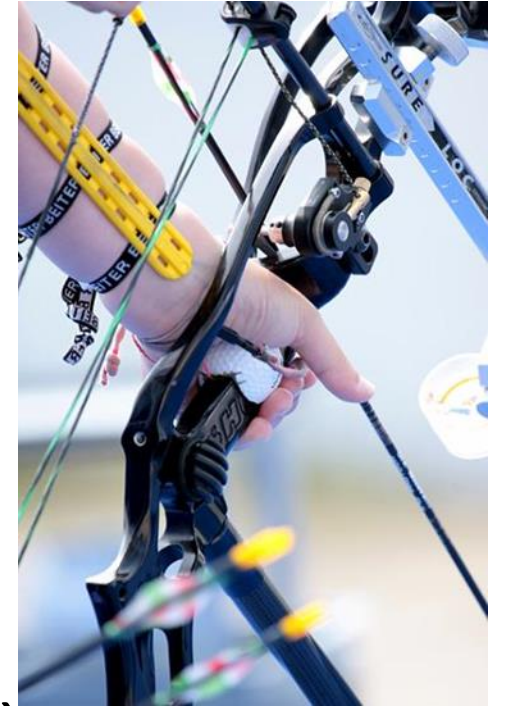
- Fibre optique illuminée par une pile, « Système Mantis », etc.



3 – Arc à poulies - suite

Arc

- Des renforts (brace) ou des câbles dédoublés sont autorisés pourvu que ceux-ci ne soient pas en contact constant avec la main, le poignet ou le bras d'arc de l'athlète.
- Ceci peut se vérifier durant la pratique officielle lorsque l'archer tire ses flèches.
- Un système de stabilisation, de n'importe quel modèle peut être utilisé en autant qu'il ne soit pas dérangement pour les archers.



4 – Arc nu

Arc

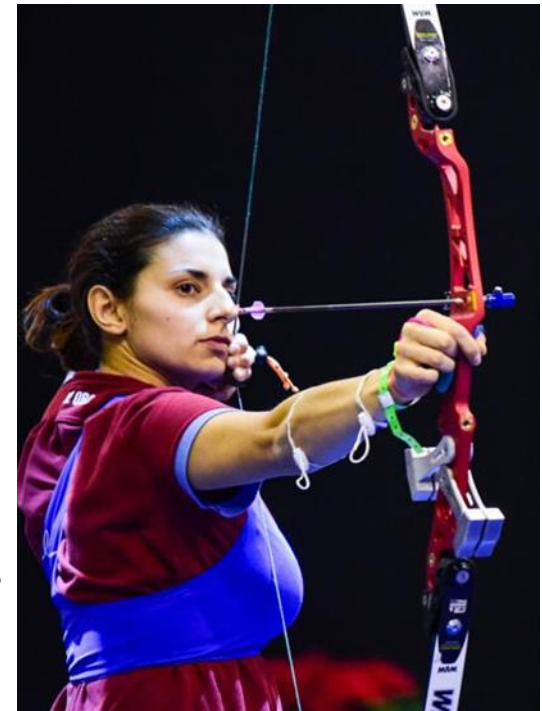
Essentiellement c'est un arc recourbé sans la mire ou stabilisation.

L'arc doit être nu à l'exception d'un appui-flèche, des poids et des absorbeurs de vibration.

Exempt de saillies, viseur ou marques de visée, marques, défauts ou pièces laminées (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée:

- Cacher avec ruban cache si nécessaire

L'arc complet quand il n'est pas bandé avec tous les accessoires autorisés doit pouvoir passer à travers un trou ou un anneau d'un diamètre intérieur de 12,2 cm +/- 0,5mm.



4 – Arc nu - suite

Corde

Peut contenir un tranche-fil pour les doigts d'allonge.

Un ou deux points d'encochage pour placer la flèche.

Aucun point de repère pour la bouche ou le nez n'est permis.

La corde d'arc ne doit en aucune façon aider à la visée par l'installation d'un œilleton, de marques ou autre moyens.

La fin du tranche-fil ne doit pas se terminer à la hauteur des yeux lorsqu'en plein allonge servant ainsi de point de visée.



4 – Arc nu - suite

Autres

Un bouton pression ajustable, un point de pression ,une plaque ou plateau pour la flèche peuvent être installés en autant qu'ils n'offrent pas de point de visée supplémentaire.

Le bouton pression ne peut être installé à plus de 2 cm du point pivot de la poignée.

Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

Les stabilisateurs sont interdits.



4 – Arc nu - suite

Les absorbeurs de vibration sont autorisés.

Il peut s'agir d'absorbeurs installés sur le corps d'arc par le fabricant ou d'absorbeurs d'occasion directement attachés sur le corps d'arc ou sur un ou des poids.

Toute combinaison poids/absorbeur(s) de vibration doit passer au travers d'un anneau d'un diamètre intérieur de 12.2cm (+/-0.5cm) sans avoir à **plier** l'absorbeur

Un ou des insert(s) de stabilisateur incliné(s) sur le corps d'arc du fabricant est/sont autorisé(s) mais les supports angulaires ou les connecteurs sont interdits.

Les poids et absorbeurs peuvent être ajoutés en dessous ou au dessus de la poignée mais ne peuvent en aucun cas aider les athlètes à viser ou à évaluer les distances.



4 – Arc nu - suite

Protège-doigt

Protège-doigt, un doigtier, un gant de tir, une palette.

Un séparateur entre les doigts est permis.

Une plaquette d'encrage est permise.



La couture doit être d'une couleur unie, les points d'une même taille. Des marques ou des lignes peuvent être ajoutées directement sur la palette ou sur un adhésif placé sur la palette.

- Ces marques doivent être d'une même taille, d'une même forme et d'une même couleur et peuvent avoir jusqu'à deux longueurs différentes.

Les notes ou marques additionnelles ne sont pas permises.



5 – Accessoires autorisés

- Protège-bras - dragonne
- Plastron
- Carquois (à la hanche, dans le dos ou au sol)
- Les appareils pour surélever (en partie ou entièrement) un pied qu'ils soient attachés ou non aux chaussures sont autorisés tant qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres athlètes sur la ligne ou le pas de tir et ne dépassent pas de plus de deux (2) centimètres de l'empreinte de la chaussure.
- Indicateur de vent – non électrique, non électronique peut être utilisé sur la ligne de tir, par exemple un ruban léger.



5 – Accessoires autorisés - suite

- Jumelles
- Télescope
- Lunettes:
 - De vue, de tir, de soleil sont permises
 - Ne doivent pas comporter des lentilles avec micro-trou ou être marquées de quelque façon que ce soit.
 - Si un athlète a besoin de couvrir l'oeil ou le verre de sa paire de lunette pour l'oeil qui ne lui sert pas à viser, il doit entièrement le recouvrir de ruban adhésif, de plastique par exemple ou encore utiliser un cache-oeil.



6 – Tenue vestimentaire

- Niveau international
 - Voir description dans le livre 3 des règlements WA Chapitre 20
 - Souvent spécifié dans les cahiers d'invitation pour les Championnats, Coupes du Monde, etc.
- Niveau Canadien
 - Voir description dans le livre 3 des règlements canadiens Chapitre AC 20
 - En général, l'athlète doit avoir une apparence propre sans vêtement offensant et toujours porter des souliers fermés entourant le pied sur un terrain de tir. Pas de sandales ou de soulier à bout ouvert.
 - Le code vestimentaire est appliqué pour les Championnats canadiens en plein air, parcours en campagne, Coupe Canada, Canada Open, Championnat provincial, Québec Open et tous tournois dont le code vestimentaire est spécifié dans la lettre d'invitation.
 - Le blue jeans (denin) est accepté lors du Championnat canadien en salle et le parcours en campagne.
 - Les pantalons en coton ouaté et les vêtements de camouflage sont interdits. (Interprétation concernant la définition de camouflage)
 - Le port du « leggings » est permis. Voir AC20.3.1 pour détails.



7 – Trépieds et télescopes

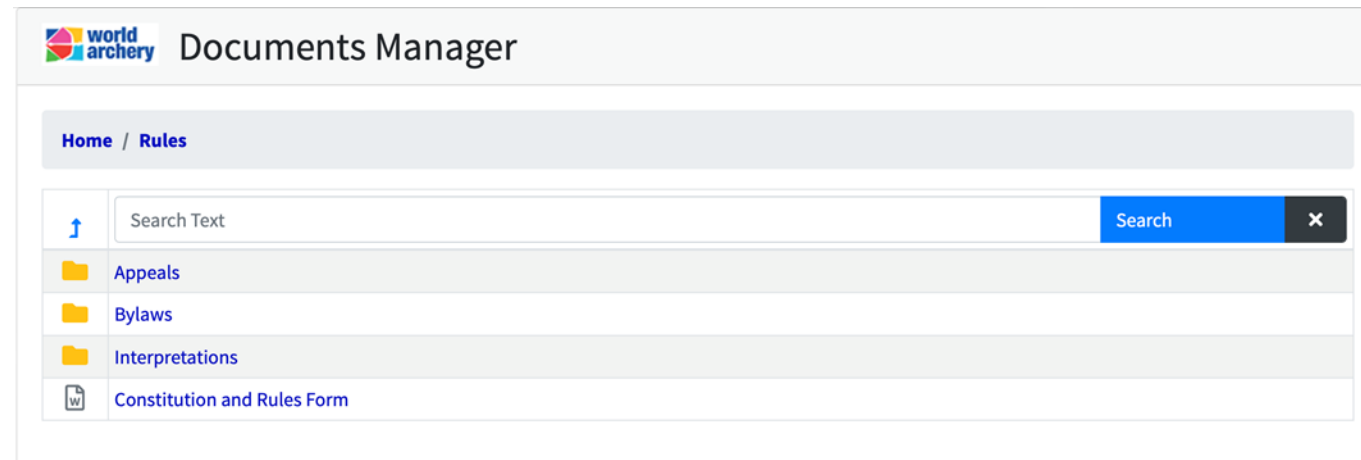


Le trépied et le télescope peuvent être installés sur la ligne de tir:

- Il ne doit pas déranger les archers voisins
- Il ne peut pas être installé plus haut que le dessous du bras de l'archer
- Si le télescope est partagé la hauteur sera celle de l'archer le plus petit.

8 – Connaître vos règlements-interprétations & Statuts (bylaws)

- En tant que juge, vous devez vous tenir informés de tout changement de statut du livre des règlements et aussi des interprétations faites par la WA et TAC.
- Les interprétations, les statuts et les bulletins sont accessibles sur le site de WA et TAC.



9 – Nouvel équipement

Si vous observez un nouvel équipement ou un accessoire étrange lors de l'inspection ,parlez-en avec l'archer.

Si vous avez des doutes concernant l'acceptabilité ou autre de cet équipement , consultez le Juge en chef.

Prenez en note le nom et le numéro de l'athlète et si possible prendre une photo de l'équipement en question.

Vous devez vous rappeler que votre devoir est de vous assurer que tous les athlètes compétitionnent également.



10 – Publicité et marque de commerce

Les athlètes peuvent ajouter de la publicité ou une marque de commerce sur leur chandail en autant qu'ils respectent les dimensions décrites dans le Livre 1 chapitre 2.2 de WA

- Publicité : 400cm² par item
- Marque de commerce : 30cm²



Questions?

